



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été créée conformément aux exigences de : HCS 2024 de l'OSHA aux États-Unis, Loi sur les produits dangereux (LPD) et Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada, ainsi modifiés

Date d'émission 30-avr.-2025

Date de révision 30-avr.-2025

Numéro de révision 1

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Ammoniac (Ammonia)

Autres moyens d'identification

Numéro UN ou numéro d'identification UN1005

Synonymes Ammoniac liquéfié ; ammoniac anhydre, azane

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle

Utilisation dans le secteur industriel
Formulation de préparations (mélanges)
Intermédiaire

Restrictions d'utilisation Aucun connu

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Identificateur du fournisseur Adresse du fournisseur

initial
Methanex Corporation
1800 Waterfront Centre
200 Burrard Street, V6C 3M1
Canada
T (604).661.2600

Methanex Methanol Company
5850 Granite Parkway Suite 400
Plano, TX 75024
USA
T +1 972 702 0909 - F +1 972 233 1266

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas d'urgence CHEMTRAC Emergency Tel. #: 1-800-424-9300 (Canada and USA)
CANUTEC Emergency Tel.# (613)-996-6666 (Canada) *666 (cellular)

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Gaz inflammables	Catégorie 2
Gaz sous pression	Gaz liquéfié
Toxicité aiguë - inhalation (gaz)	Catégorie 3
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie B
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Catégorie 3 Effets sur les organes cibles : Irritation des voies respiratoires	

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Gaz inflammable.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Toxique par inhalation.
Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
Peut irriter les voies respiratoires.
Très toxiques pour les organismes aquatiques.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.



Conseils de prudence - Prévention

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs et aérosols.
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer.
Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence - Réponse

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Un traitement spécifique est urgent (voir les instructions de premiers soins supplémentaires sur cette étiquette).
Recueillir le produit répandu.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Incendie

En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.

Fuite de gaz inflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

Conseils de prudence - Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Protéger du rayonnement solaire.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Dangers classés selon le paragraphe (d)(1)(ii) de 1910.1200

Aucun renseignement disponible.

Autres renseignements

Peut provoquer des gelures lors de la libération soudaine de gaz liquéfié.

3. Composition/information sur les ingrédients**Substance****Synonymes**

Ammoniac liquéfié ; ammoniac anhydre, azane

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Ammoniac	7664-41-7	100	-	-

4. Premiers soins**Description des premiers soins****Conseils généraux**

Une consultation médicale immédiate est requise. Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : En cas de difficultés respiratoires, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Un œdème pulmonaire retardé peut se produire.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas frotter la partie touchée. Consulter immédiatement un médecin. Rincer avec de la Diphtherine®.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher. En cas de contact avec un gaz liquéfié, dégeler les parties congelées avec de l'eau tiède. NE PAS UTILISER D'EAU CHAUDE. Consulter immédiatement un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Rincer avec de la Diphtherine®.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Équipement de protection**individuelle pour les intervenants** en des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la bruine. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance,

appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8 pour plus de renseignements.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Gelure. Sensation de brûlure. Toux ou respiration sifflante. Difficulté à respirer. Peut causer la cécité. Vomissement. Nausée. Maux de tête. Peut irriter les voies respiratoires.
Effets d'une exposition	Peut entraîner un œdème pulmonaire jusqu'à 24 heures après l'exposition. Les lésions pulmonaires peuvent apparaître comme un phénomène secondaire ; un œdème pulmonaire peut suivre une bronchite causée par des produits chimiques. Peut brûler les membranes muqueuses.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins	Le produit est une matière corrosive. Il est contre-indiqué de procéder à un lavage d'estomac ou de provoquer des vomissements. Il faut examiner la possibilité d'une perforation de l'estomac ou de l'œsophage. Ne pas administrer d'antidotes chimiques. Une asphyxie peut se produire à la suite d'un œdème glottal. Il peut se produire une diminution marquée de la tension artérielle accompagnée de râles humides, d'expectorations spumeuses et d'une tension différentielle élevée.
--------------------------	--

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudre chimique sèche, CO ₂ , mousse antialcool ou eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés	NE PAS ÉTEINDRE UN FEU PROVENANT D'UNE FUITE DE GAZ, SAUF SI LA FUITE PEUT ÊTRE ARRÊTÉE.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Les bouteilles peuvent se rompre sous une chaleur extrême. Les bouteilles endommagées doivent être manipulées que par des spécialistes. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Des bouteilles brisées peuvent partir en flèche. Le produit cause des brûlures aux yeux, à la peau et aux muqueuses. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc	Oui.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Aucun.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Ne pas diriger d'eau vers la source de la fuite ou les dispositifs de sécurité; il peut se produire un givrage. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Les vapeurs provenant d'un gaz liquéfié sont initialement plus lourdes que l'air et se répandent le long du sol. Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Combattre le feu à une distance maximale ou utiliser des lances sur affût télécommandées ou des canons à eau. Pour une citerne, un wagon ou un camion-citerne, rayon d'évacuation : 1600 mètres (1 mile). Se retirer immédiatement en cas de bruit ascendant provenant de la ventilation des dispositifs de sécurité ou de décoloration ou de gonflement des bouteilles.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles	Contenu sous pression. Les contenants vides posent un risque potentiel de feu ou
---------------------------------	--

d'explosion. Ne pas couper, percer ou souder les contenants. Attention! Matière corrosive. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Autres renseignements

Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**Méthodes de confinement**

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Tenir à l'écart des drains, des égouts, des fossés et des cours d'eau.

Méthodes de nettoyage

Aérer la zone. Utiliser une matière non combustible comme une vermiculite, du sable ou de la terre pour absorber le produit et le mettre dans un contenant pour élimination ultérieure.

Prévention des dangers secondaires

Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention****Conseils sur la manutention sécuritaire**

Porter un équipement de protection individuelle. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Contenu sous pression. Les contenants vides posent un risque potentiel de feu ou d'explosion. Ne pas couper, percer ou souder les contenants. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Manipuler le produit uniquement dans un système fermé ou s'assurer une ventilation appropriée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**Conditions d'entreposage**

Entreposer conformément à la réglementation locale. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Garder à des températures inférieures à 25°C.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH
--------------	-----------	----------	-------

Ammoniac 7664-41-7	TWA: 25 ppm STEL: 35 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 35 mg/m ³ (vacated) STEL: 35 ppm (vacated) STEL: 27 mg/m ³	TWA: 25 ppm; TWA: 18 mg/m ³ ; STEL: 35 ppm STEL: 27 mg/m ³ IDLH: 300 ppm	
Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Ammoniac 7664-41-7	TWA: 25 ppm; TWA: 17 mg/m ³ ; STEL: 35 ppm; STEL: 24 mg/m ³ ;	TWA: 25 ppm; STEL: 35 ppm;	TWA: 25 ppm; STEL: 35 ppm;	TWAEV: 25 ppm; TWAEV: 17 mg/m ³ ; STEV: 35 ppm; STEV: 24 mg/m ³ ;
Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse
Ammoniac	TWA: 25 ppm; STEL: 35 ppm;	TWA: 25 ppm; STEL: 35 ppm;	TWA: 25 ppm; STEL: 35 ppm;	TWA: 25 ppm; STEL: 35 ppm;
Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Ammoniac	TWA: 25 ppm; STEL: 35 ppm;	TWA: 25 ppm; STEL: 35 ppm;	TWA: 25 ppm; STEL: 35 ppm;	TWA: 25 ppm; TWA: 18 mg/m ³ ; STEL: 40 ppm; STEL: 30 mg/m ³ ;

Remarque

Consulter la Section 16 pour les termes et les abréviations.
Autres renseignements sur les valeurs limites Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Limites d'exposition professionnelle biologique

Ce produit, sous sa forme commerciale, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites biologiques établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.

Contrôles techniques appropriés**Mesures d'ingénierie**

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Manipuler le produit uniquement dans un système fermé ou s'assurer une ventilation appropriée. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidiéflagration. Douche oculaire portable à la diphotérine®.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection à fermeture étanche. Écran de protection du visage.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Caoutchouc butylique. Viton™.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtement à manches longues. Tablier résistant aux produits chimiques. Tablier. Bottes.

Protection respiratoire Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Une protection respiratoire appropriée doit être choisie et utilisée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation de ce produit et des exigences de sécurité des autorités locales. Appareil respiratoire autonome (SCBA) : Type K pour l'ammoniac et les amines.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Gaz comprimé, Gaz liquéfié
État physique	Gaz
Couleur	Incolore
Odeur (y compris le seuil olfactif)	Piquant, Irritant: 5 ppm

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	-77.73 °C / -107.9 °F	
Point d'ébullition (ou point initial d'ébullition ou plage d'ébullition)	-33.4 °C / -28.12 °F	
Inflammabilité		Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	28%	101.3 kPa
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	15%	
Point d'éclair	11 °C / 51.8 °F	
Température d'auto-inflammation	651 °C / 1203.8 °F	
Température de décomposition		
SADT (°C)		Aucune donnée disponible
pH	11.7	Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse)		Environ
Viscosité cinématique		Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	0.266 cP	@ - 29°F (- 34°C)
Solubilité		Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	34% @ 20°C	(68°F)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur (comprend le taux d'évaporation)	124 PSIA @ 68°F (20°C)	(1822 mmHg)
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible
Densité et/ou densité relative		Eau = 1
Masse volumique apparente	0.633 @ 39°F (4°C)	@ - 9°F (16°C)
Masse volumique du liquide	620 kg/m³	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative	0.6 @ 32°F (0°C)	(air = 1)
Caractéristiques des particules		
Dimension de particules		Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique		Aucune donnée disponible

Autres renseignements

Formule moléculaire	NH ₃
Masse moléculaire	17.03 g/mol
Teneur en COV	0%
Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Conductivité	1.9e+007
Température critique °C	133.4 °C
Teneur en solides (%)	0%

Informations concernant les classes de danger physique

Explosifs	
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible
Gaz sous pression	
Température critique °C	133.4 °C
Propriétés comburantes	Pas un oxydant

Formation de mélanges explosifs

poussière/air

Énergie d'inflammation minimale 680 mJ
(mJ)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Chaleur excessive. Exposition à l'air ou à l'humidité sur des périodes prolongées. Éliminer les sources d'inflammation. Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	Acides forts, Bases fortes, Aluminium, Chromates, Cuivre, Halogènes, Oxydes métalliques, Nickel, Matière organique, Zinc.
Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants: Oxydes d'azote (NOx), Hydrogène, Ammoniac.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation	Toxique par inhalation. Corrosif par inhalation. L'inhalation de substances corrosives peut entraîner un œdème toxique des poumons. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Contact avec les yeux	Provoque des lésions oculaires graves. Corrosif pour les yeux et peut causer de graves lésions, y compris la cécité. Peut causer une lésion irréversible aux yeux. Un contact avec le produit peut causer des gelures.
Contact avec la peau	Provoque des brûlures. Corrosif. Un contact avec le produit peut causer des gelures.
Ingestion	Provoque des brûlures. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Gelure. Sensation de brûlure. Toux ou respiration sifflante. Difficulté à respirer. Peut causer la cécité. Vomissement. Nausée. Maux de tête.
Toxicité aiguë	Toxique par inhalation.

Mesures numériques de la toxicité

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Ammoniac	= 350 mg/kg (Rat)	-	= 9850 mg/m ³ (Rat) 1 h

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. La classification est basée sur le pH du produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves. La classification est basée sur le pH du produit oculaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Renseignements sur le produit		
Espèces	Méthode	Résultats
Rat, mâle		
Rat, femelle		

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée Aucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Très toxiques pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Ammoniac 7664-41-7	-	LC50: =0.44mg/L (96h, Cyprinus carpio) LC50: 0.26 - 4.6mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =1.17mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 0.73 - 2.35mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =5.9mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: >1.5mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: =1.19mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	LC50: =25.4mg/L (48h, Daphnia magna)

Persistante et dégradation Facilement biodégradable.

Bioaccumulation Bioaccumulation peu probable.

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Ammoniac 7664-41-7	0.23

Mobilité La mobilité dans le sol devrait être limitée, en raison de la forte adsorption des ions ammonium sur les minéraux argileux et de l'oxydation bactérienne en nitrates. L'ammonium dans le sol est en équilibre dynamique avec le nitrate et d'autres substrats dans le cycle du nitrate.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale, Éliminer les déchets par l'entremise d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

DOT

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1005
Nom officiel d'expédition	Ammoniac anhydre
Classe (s) de danger relatives au transport	2.3
Classe de danger subsidiaire	8
Quantité à déclarer (lbs)	Ammonia, anhydrous: RQ (lb)= 100.00
Quantité à déclarer (lbs) (calculée)	Ammonia, anhydrous: RQ (lb)= 100.00
Quantité à déclarer (kg)	(Ammonia, anhydrous: RQ (kg)= 45.40)
Quantité à déclarer (kg) (calculée)	Ammonia, anhydrous: RQ (kg)= 45.40
Dispositions particulières	4, 379, N87, T50
Polluant marin du DOT	P
Polluant marin	Ammoniac anhydre
Désignation	UN1005, Ammoniac anhydre, 2.3 (8)
Numéro du guide des mesures d'urgence	125

TMD

Numéro UN ou numéro d'identification	UN1005
Nom officiel d'expédition	Ammoniac anhydre
Classe (s) de danger relatives	2.3

au transport	
Classe de danger subsidiaire	8
Dispositions particulières	23, 158, 1.24
Polluant marin	Ammoniac anhydre.
Désignation	UN1005, Ammoniac anhydre, 2.3 (8)

IATA	Interdit au transport.
Numéro UN ou numéro d'identification	UN1005
Désignation officielle de transport de l'ONU	Ammoniac anhydre
Classe (s) de danger relatives au transport	2.3
Classe de danger subsidiaire	8
Dangers environnementaux	Oui
Dispositions particulières	A2
Code ERG	2CP
Désignation	Interdit

IMDG	
Numéro UN ou numéro d'identification	UN1005
Désignation officielle de transport de l'ONU	Ammoniac anhydre
Classe (s) de danger relatives au transport	2.3
Classe de danger subsidiaire	8
Indicateur de polluant marin	P
Nom du polluant marin	Ammoniac anhydre
Dispositions particulières	23, 379
EmS-N°	F-C S-U
Désignation	UN1005, Ammoniac anhydre, 2.3 (8), Polluant marin

15. Informations sur la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

TSCA

Nom chimique	No. CAS	État de la liste d'inventaire	Désignation de l'activité commerciale
Ammoniac	7664-41-7	Présent	Active

LIS/LES	Figure sur la LIS.
EINECS/ELINCS	EINECS: 231-635-3.
ENCS	Inscrit(e).
IECSC	Inscrit(e).
KECI	Inscrit(e).
PICCS	Inscrit(e).

AICS	Inscrit(e).
NZIoC	Inscrit(e).
TCSI	Inscrit(e).

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372.

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Ammoniac - 7664-41-7	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CAA (Loi sur la qualité de l'air)

Ce produit ne contient pas de substances polluantes réglementées en vertu de la Loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act - CAA).

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302).

États-Unis - Réglementations des Etats

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Ammoniac 7664-41-7	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

16. Autres informations

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé 3	Inflammabilité 4	Instabilité 0	Dangers particuliers -
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé 3	Inflammabilité 4	Dangers physiques 3	Protection individuelle X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**Légende**

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (Europe)
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des substances chimiques industriels
ATE	Estimation de toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais des matériaux
bar	Valeurs de référence biologiques pour les composés chimiques en milieu de travail
BAT	Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Valeur plafond	Valeur limite maximale
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)
GHS	Système général harmonisé
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population étudiée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale moyenne)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NFPA	National Fire Protection Association
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health
n.s.a.	Non spécifié ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
DSENO	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NTP	Programme national de toxicologie (États-Unis)
NZIoC	Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
LEMT	Limites d'exposition professionnelle
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis
TBP	Substance toxique bioaccumulable persistante
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
PMT	Persistante, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
RID	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe)
SADT	Température de décomposition autoaccélérée
SAR	Relation structure-activité
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act

FS	Fiche signalétique
SL	Limite à la surface
STEL	Limite d'exposition de courte durée
STOT RE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport de marchandises dangereuses (Canada)
TSCA	Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis)
TWA	Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
UN	Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistante et très bioaccumulative
vPvM	Très persistante et très mobile
As	Substance allergène
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisateur
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisateur
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple
Sd	Désignation de la peau
pSd	Désignation de la peau - potentiel d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Notation de la peau
dSk	Indication pour la peau - risque d'absorption cutanée
pSk	Notation cutanée - potentiel d'absorption cutanée

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)

Guide de seuils d'exposition aiguë (A EGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur l'environnement, la santé et la sécurité

Programme de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur les produits chimiques à volume de production élevé

Ensemble de données de filtrage de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD)

Organisation mondiale de la santé des Nations Unies, OMS (World Health Organization, WHO)

Date d'émission

30-avr.-2025

Date de révision 30-avr.-2025

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique